



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 17 juillet 2018

Date de révision 1 juillet 2025

Numéro de révision 3

1. Identification

Identifiant du produit

Nom du produit Lingette germicide jetable Sani-Cloth® Prime

Autres méthodes d'identification

Code(s) de produit FDS 0240-00 FRANÇAIS

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement N° d'enr. EPA 9480-12

Autres informations Numéro(s) d'article : P25372, P24284, H06182, U13195

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Lire et comprendre l'intégralité de l'étiquette avant l'utilisation. Utiliser uniquement conformément aux instructions sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux instructions fournies sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

Restrictions d'utilisation Réservé à un usage professionnel et hospitalier.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

Professional Disposables International,
Inc. 400 Chestnut Ridge Road
Woodcliff Lake, NJ 07677

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence PERS :
1-800-633-8253 (national/Canada)

2. Identification des dangers

Classification de la substance/du mélange

Liquides inflammables	Catégorie 3
Toxicité aiguë - Inhalation	Catégorie 4
Irritant oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Avertissement

Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammables.
Nocif en cas d'inhalation.
Provoque une grave irritation oculaire.
Peut causer vertiges et somnolence.

Mentions de prudence - Prévention

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée.
Laver le visage, les mains et les parties exposées de la peau soigneusement après manipulation.
Mettre à la terre et lier électriquement le contenant et l'équipement de réception.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation.
Ne pas fumer.
Garder le contenant bien fermé.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
Porter des gants, des vêtements de protection, et une protection des yeux et du visage.
Garder au frais.

Mentions de prudence - Intervention

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Placer la victime à l'air frais et dans une position confortable pour favoriser la respiration.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre extinctrice ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre le feu.

Mentions de prudence - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Stocker sous verrou.

Mentions de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres informations

Aucune information disponible.

Dangers spécifiques dus à la substance chimique Le produit brûlera en cas d'incendie. L'agent saturant liquide est un liquide inflammable. Ce produit ne contient qu'une faible quantité de liquide par contenant; le risque d'incendie est donc minime.

Données d'explosivité

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucune.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent toujours porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets pour les incendies impliquant des produits chimiques ou dans des espaces confinés.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éliminer toute source d'inflammation telle que flammes nues, veilleuses, etc.
Ventiler la zone. Éviter le contact avec les yeux.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement et de nettoyage Ne pas réutiliser le produit. Récupérer et placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après la manipulation.

Conditions pour un stockage sans danger, y compris incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et des flammes nues. Protéger le contenant contre tout dommage physique. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de la zone de travail, soumis à un contrôle de l'accès obligatoire et à une limite d'exposition à court terme (LECT)

Limites d'exposition

Nom chimique	VLS ACGIH	LEP OSHA	NIOSH
Éthanol 64-17-5	LECT : 1000 ppm	MPT : 1000 ppm MPT : 1900 mg/m ₃ (annulée) MPT : 1000 ppm (annulée) MPT : 1900 g/m ₃	MPT : 1000 ppm MPT : 1900 g/m ₃ DIVS : 3300 ppm
Alcool isopropylique 67-63-0	LECT : 400 ppm MPT : 200 ppm	MPT : 400 ppm MPT : 980 mg/m ₃ (annulée) MPT : 400 ppm (annulée) MPT : 980 mg/m ₃ (annulée) LECT : 500 ppm (annulée) LECT : 1225 mg/m ₃	DIVS : 2000 ppm MPT : 400 ppm MPT : 980 mg/m ₃ LECT : 500 ppm LECT : 1225 mg/m ₃

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éthanol 64-17-5	MPT : 1000 ppm MPT : 1880 mg/m ₃	LECT : 1000 ppm	LECT : 1000 ppm	VECT : 1000 ppm
Alcool isopropylique 67-63-0	MPT : 200 ppm MPT : 492 mg/m ₃ LECT : 400 ppm LECT : 984 mg/m ₃	MPT : 200 ppm LECT : 400 ppm	MPT : 200 ppm LECT : 400 ppm	MPT : 200 ppm LECT : 400 ppm

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et- Labrador	Nouvelle-Écosse
Éthanol	LECT : 1000 ppm	LECT : 1000 ppm	LECT : 1000 ppm	LECT : 1000 ppm

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Éthanol	MPT : 1000 ppm LECT : 1250 ppm	LECT : 1000 ppm	MPT : 1000 ppm LECT : 1250 ppm	MPT : 1000 ppm MPT : 1900 mg/m ₃ LECT : 1000 ppm LECT : 1900 mg/m ₃

Limites d'exposition biologique sur le lieu de travail

Nom chimique	ACGIH
Alcool isopropylique 67-63-0	40 mg/L

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Une ventilation est adéquate dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection si nécessaire pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Aucune requise pour une utilisation normale.

Protection respiratoire Une protection respiratoire appropriée doit être choisie et utilisée en fonction de la nature des produits chimiques, des dangers et de l'utilisation de ce produit, ainsi que des exigences de sécurité en vigueur dans la région d'utilisation. En cas de dépassement des niveaux d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué contre les vapeurs organiques. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration du contaminant. Choisir la protection respiratoire conformément au protocole de l'établissement, à la réglementation locale et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Liquide incolore sur non-tissé
État physique	Lingette pré-humidifiée
Couleur	Blanc
Odeur	Alcool
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition)	Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible		
Limite d'inflammabilité dans l'air			
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	25 °C / 77 °F	CC	(vase clos)
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition	Aucune donnée disponible		
TDAA (°C)	Aucune donnée disponible		
pH	7-10		
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible		
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Aucune donnée disponible.		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur (taux d'évaporation inclus)	Aucune donnée disponible		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Densité et/ou densité relative	0,875-0,923		
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible		
Densité du liquide	Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible		
Autres informations			
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible		

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation.
Matières incompatibles	Éviter tout contact avec les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	D'après les données de test, le produit est classé dans la catégorie de toxicité III de l'EPA.
Contact oculaire	D'après les données de test, le produit est classé dans la catégorie de toxicité II de l'EPA.
Contact cutané	D'après les données de test, le produit est classé dans la catégorie de toxicité IV de l'EPA.
Ingestion	L'ingestion est peu probable en raison de la forme du produit. Aucun effet indésirable n'est prévu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures de toxicité numériques

Les valeurs ETA suivantes ont été calculées pour le mélange.

Informations sur les composants

Nom chimique	Oral DL50	Dermique DL50	Inhalation CL50
Ethanol 64-17-5	= 7060 mg/kg (rat)	-	= 116,9 mg/L (rat) 4 h = 133,8 mg/L (rat) 4 h
Alcool isopropylique 67-63-0	4710-5840 mg/kg (rat)	= 4059 mg/kg (lapin)	> 10000 ppm (rat) 6 h
Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5	= 84 mg/kg (rat)	> 1000 mg/kg (rat)	-

Effets différés et immédiats, ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long

terme

Corrosion/irritation cutanée	Non classé.
Lésions/irritation oculaires	Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Ethanol 64-17-5	-	CL50 : 12,0-16,0 mL/L (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL50 : >100 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL50 : 13400-15100 mg/L (96 h, Pimephales promelas)	-	CL50 : 9268-14221 mg/L (48 h, Daphnia magna) CE50 : = 2 mg/L (48 h, Daphnia magna)

Alcool isopropylique 67-63-0	CE50 : >1000 mg/L (96 h, Desmodosmus subspicatus) CE50 : >1000 mg/L (72 h, Desmodosmus subspicatus)	CL50 : = 9640 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL50 : = 11130 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL50 : >1400000 µg/L (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CE50 : = 13299 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5	-	CL50 : = 0,97 mg/L (96 h, Danio rerio)	-	-

Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible pour le produit.

Bioaccumulation Aucune donnée disponible pour le produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol 64-17-5	-0,35
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05
Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5	2,58

Autres événements indésirables Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des lingettes Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.

Élimination de l'emballage Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni remplir à nouveau ce contenant. Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales.

14. Informations relatives au transport

Paquet unique contenant <10 mL d'agent saturant :					
	Numéro ONU	Désignation de transport officielle	Classe de danger	Groupe d'emballage	
Département américain des transports (US DOT)		Non régulé (49 CFR 172.102 Disposition spéciale 47)			
IMDG		Non régulé (Disposition spéciale 216)			
IATA		Non régulé (Disposition spéciale A46)			
Paquet unique contenant >10 mL d'agent saturant :					
	Numéro ONU	Désignation de transport officielle	Classe de danger	Groupe d'emballage	
Département américain des transports (US DOT)	UN1987	Alcool, n.s.a. (alcool isopropylique alcool éthylique) Qté limitée	3	III	
IMDG	UN1987	Alcool, n.s.a. (alcool isopropylique alcool éthylique) Qté limitée	3	III	
IATA	UN1987	Alcool, n.s.a. (alcool isopropylique alcool éthylique) Qté limitée	3	III	
Bidon et paquet souple :					
	Numéro ONU	Désignation de transport officielle	Classe de danger	Groupe d'emballage	
Département américain des transports (US DOT)	UN1987	Alcool, n.s.a. (alcool isopropylique alcool éthylique) Qté limitée	3	III	
IMDG	UN1987	Alcool, n.s.a. (alcool isopropylique alcool éthylique) Qté limitée	3	III	
IATA	UN1987	Alcool, n.s.a. (alcool isopropylique alcool éthylique) Qté limitée	3	III	

15. Informations réglementaires

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
ENCS	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
IECSC	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
KECL	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
PICCS	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
AIIC	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
NZIoC	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
TCSI	Contacter le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.

Légende :

TSCA - Inventaire (article 8(b) de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)

DSL/NDSL - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Inventaire coréen des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TCSI - Inventaire taïwanais des substances chimiques

Réglementations fédérales américaines

SARA 313

Section 313 du Titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization) de 1986. Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de déclaration de la Loi et du Titre 40 du Code de réglementation fédéral, Partie 372.

Catégories de danger SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration de niveau 311/312 de l'EPCRA (40 CFR 370), se reporter à la Section 2 de cette FDS pour connaître les classifications appropriées. Conformément à la réglementation modifiée de l'article 40 CFR 370, la déclaration de niveau II de l'EPCRA 311/312 pour l'année civile 2017 devra être conforme aux classifications de danger mises à jour.

CERCLA

Ce produit n'est pas soumis à déclaration au titre de la CERCLA. Cependant, de nombreux États ont des exigences de déclaration plus strictes. Déclarer tout déversement conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

Réglementations des États américains

Proposition 65 de Californie

Ce produit n'est pas soumis à déclaration en vertu de la Proposition 65 de Californie.

Informations sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'enregistrement EPA du pesticide 9480-12

16. Autres informations

NFPA	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers spécifiques -
HMIS	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection personnelle X

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Date de publication 17 juillet 2018

Date de révision 1 juillet 2025

Note de révision 3.

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de leur publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel produit utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité